

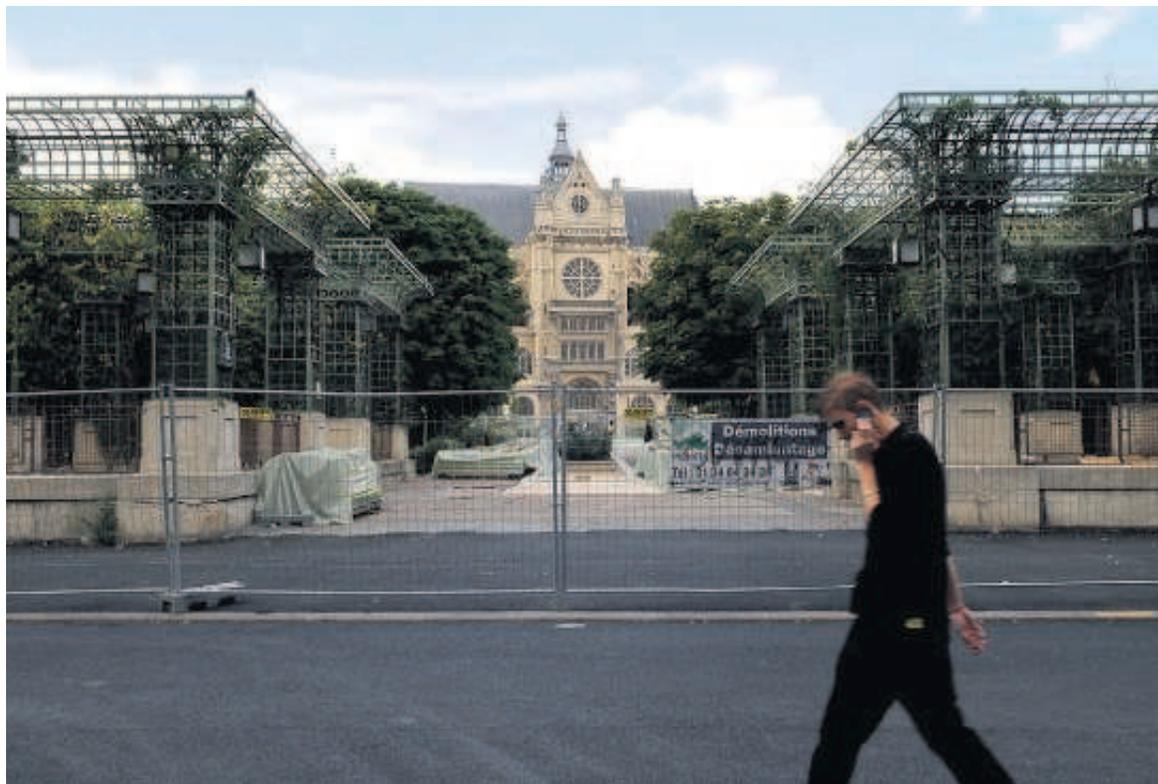
Le juge débloque le chantier des Halles

Le tribunal administratif a validé, hier, le permis de démolir du jardin des Halles. Mais d'autres recours sont prévus.

Is n'ont pas réussi à stopper les pelleteuses une seconde fois. Hier, le tribunal administratif de Paris a rejeté la demande de l'association Accomplir qui souhaitait suspendre le nouveau permis de démolir du jardin des Halles. Le juge des référés a estimé que le document est parfaitement légal, et condamné les associatifs à payer 1 500 € à la mairie de Paris. Pour autant, d'autres questions se posent.

■ **Feu vert pour les travaux.** Les opérations de destruction du jardin des Halles, première étape du titanesque projet de rénovation du ventre de Paris, vont pouvoir reprendre. Il y a quelques semaines, l'installation de barrières de chantier annonçait déjà l'ambition de la Ville. Le permis de démolir ayant été déposé le 27 juillet, les travaux auraient même pu démarrer réellement lundi dernier. « Mais nous avons attendu la décision du juge, souligne la Ville. Le chantier recommencera courant septembre. »

■ **Les associations ne désarment pas.** Principale opposante au projet des Halles, Accomplir réaffirme que « rien ne saurait justifier l'abattage des 343 arbres du jardin ». Elle a d'ores et déjà prévu de lancer d'autres recours à toutes les étapes du projet : « Nous allons attaquer le permis de démolir des pavillons Willewall qui vient tout juste d'être déposé », détaille Elisabeth Bourguin,



RUE BERGER (1^{er}), LE 13 AOÛT. Les travaux de démolition qui devaient commencer lundi dernier commenceront finalement en septembre. Malgré la décision du tribunal, l'association Accomplir entend cependant continuer à les freiner jusqu'aux prochaines municipales.

(LP/LUCAS HAEGELI)

nat, à la tête de l'association. « Puis nous ferons de même pour la Canopée », le futur toit des Halles. L'UMP parisienne a également saisi le préfet de région pour qu'il se penche sur un

avenant passé par la mairie avec l'architecte David Mangin.

■ **Un vrai chamboulement du jardin.** Les travaux d'aménagement des aires de jeux provisoires, qui commenceront dès septembre, ne seront que la première étape du chantier de réaménagement du jardin. Celui-ci laissera place d'ici à 2015 à une vaste clairière bordée d'allées d'arbres, bien plus ouverte à la circulation des piétons qu'aujourd'hui. Pendant plusieurs années, le jardin sera complètement éventré, retourné, labouré... A partir de mi-2011, une immense cité de chantier occupera même 1,5 ha, avec des bungalows, des ateliers et des voies de circulation parcourues de centaines de camions...

■ **Un calendrier bousculé ?** Toutes ces procédures peuvent-elles retarder le projet des Halles ? Selon le dernier calendrier de la mairie de Paris, les premiers coups de pioche devaient avoir lieu en juin dans le jardin. « Cette tranche prendra quelques mois de retard, reconnaît la Ville. Mais le calendrier général, lui, n'est pas bousculé. » La Canopée devrait toujours être livrée en 2014, et le pôle transport en 2016. Sauf si... « La mairie de Paris veut pouvoir présenter la Canopée à l'occasion des municipales de 2014. Notre objectif est de retarder suffisamment le projet pour qu'elle n'en retire aucun bénéfice électoral », prévient déjà Elisabeth Bourguinat.

JULIEN SOLONEL

REPÈRES

■ **Décembre 2002** : lancement officiel du projet de rénovation des Halles pour un budget total chiffré aujourd'hui à 760 M€.

■ **15 décembre 2004** : Bertrand Delanoë choisit David Mangin comme architecte coordinateur.

■ **12 mai 2010** : le tribunal administratif suspend le premier permis de démolir du jardin.

■ **27 juillet 2010** : dépôt du

second permis de démolir, confirmé hier par les juges.

■ **Septembre 2010** : lancement des travaux sur la première tranche des 4,3 ha du futur jardin des Halles.

■ **Été 2014** : achèvement annoncé de la Canopée, ou carreau des Halles, qui viendra coiffer le centre commercial du Forum des Halles, lui-même entièrement réaménagé.